

Communes de St Bonnet de Mure et St Laurent de Mure

EXTRAIT du PROCES VERBAL des DELIBERATIONS
du CONSEIL SYNDICAL du 26 SEPTEMBRE 2012

L'An Deux Mille Douze, le Vingt Six Septembre, à Dix Neuf Heures, le Conseil Syndical, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Bernard BEGUIN.

Etaient présents : Monsieur BEGUIN, Monsieur ROUX, Mme GUICHERD, Monsieur JOURDAIN, Mme BARET, Mme MIQUET, Mme NICOLAS, Monsieur FIORINI, Monsieur GELIN, Monsieur LAFONT, Monsieur PARTRAT, Monsieur SAUNIER.

Monsieur GELIN présente un pouvoir de M. DENISSIEUX

Absent excusé : M. EVANGELISTA

Objet : Considérant que les provisions réalisées en début d'année 2012 au chapitre 012 s'avèrent insuffisantes, il convient de procéder à un virement de crédits du chapitre 011 au chapitre 012.

DM3 :
virement de crédits Considérant que certaines cotisations ont été sous estimées (FIPHP), que l'année 2012 a connu un certain nombre d'augmentations de cotisation et d'avancement de grade. Considérant que le SIM doit être en capacité de faire face au retour éventuel d'un agent ayant épuisé tous les droits à maladie et disponibilité d'office.

Après délibération, à l'unanimité
Le Conseil Syndical,

- **APPROUVE** la décision modificatrice suivante.



Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 60632	2 000€	
D 6064	1 000€	
D 6065	1 000€	
D 61521	2 000€	
D 61523	2 500€	
D 61558	1 000€	
D 6227	500€	
Total 011 charges à caractère général	10 000€	
D 64111		4 000€
D 64118		3 000€
D 6458		3 000€
Total 012 charges de personnel		10 000€
TOTAL	10 000 €	10 000 €

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN SUSDITS
ONT SIGNE AU REGISTRE DES DELIBERATIONS LES MEMBRES PRESENTS.

Le Président du SIM, Certifie exécutoire la présente Délibération qui sera transmise au
Représentant de l'Etat et au Comptable du Trésor Public.

Fait à St Laurent de Mure, le 27 septembre 2012.

Le Président

Bernard BEGUIN.

